

PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

PATRIVAL MONETA EUROPE

Introduction

En tant qu'acteur des marchés financiers, TALENCE PATRIVAL (la « Société de Gestion ») est soumis au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ou SFDR »).

Le présent document vise à fournir les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit **PATRIVAL MONETA EUROP** (Legal entity identifier: 969500FVRVT2XCL4JD03) (ci-après, le « Fonds » ou le « Produit »), conformément aux dispositions prévues par l'article 10 du Règlement Disclosure.

1. Résumé

Il est rappelé ici que le Produit est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum à 100% de parts « C » du fonds maître, le FCP MONETA MULTI CAPS (le « Fonds Maître », et à titre accessoire en liquidités. En ce sens, l'objectif de gestion du Produit est identique à celui de son Fonds Maître, à savoir surperformer le marché des actions sur le long terme (durée de placement recommandée : 5 ans) ce qui revient à rechercher une valorisation du Produit supérieure à celui du marché des actions en rythme annuel moyen sur longue période. La performance du marché actions sera mesurée par l'indice CAC All-tradable dividendes réinvestis nets (ex-SBF 250).

Le Fonds Maître Moneta Multi Caps promeut les caractéristiques environnementales et sociales (« caractéristiques E/S ») mais n'a pas d'objectif d'investissement durable ; il s'agit donc d'un fonds classé « Article 8 » dans le cadre du Règlement SFDR. Pour autant, le Fonds Maître contient une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas nécessairement considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. Concrètement, cela veut dire que les investissements inclus dans ce quota de 20% seront durables sur le plan environnemental selon la définition de la société de gestion, mais qu'ils ne seront pas nécessairement durables au sens du Règlement européen Taxonomie (2020/852). Ce Règlement fixe notamment la liste des activités éligibles et des critères techniques afin qu'ils soient considérés comme durables.

Caractéristiques E/S promues par le Fonds Maître :

- A) *Prise en compte des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des sociétés : Moneta AM intègre l'évaluation ESG dans son processus d'investissement, en s'appuyant sur l'outil propriétaire « Moneta VIDA » pour analyser et noter les entreprises sous l'angle ESG. Afin de systématiser son intégration dans le processus de gestion,*
 - o *la notation VIDA couvre une proportion minimale des sociétés en portefeuille*
 - o *le Fonds Maître vise une note ESG supérieure à la moyenne de l'indice SBF 120, sans chercher à la maximiser*
- B) *Prise en compte des Principales Incidences Négatives : les indicateurs des incidences négatives sont confrontés a) aux notations VIDA et b) aux résultats des étapes 2 et 3 de la méthodologie « investissement durable », pour valider dans les deux cas la cohérence des évaluations.*
- C) *Investissement dans des sociétés durables sur le plan environnemental (sans que cela constitue un objectif d'investissement durable à l'échelle du Fonds Maître, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR)*
- D) *Mise en œuvre d'une politique d'exclusion qui peut comprendre 1) des exclusions sectorielles basées sur des convictions environnementales ou sociales, 2) des exclusions de sociétés ne respectant pas certaines conventions internationales ou encore 3) des exclusions basées sur des controverses graves et avérées. Ces exclusions sont mises en place afin de promouvoir certains standards environnementaux et sociaux.*
- E) *Engagement actionnarial via un dialogue régulier avec les sociétés, l'exercice des droits de vote en Assemblées Générales, le suivi ordonné des controverses, etc. Ces actions participent notamment à faire de Moneta AM un investisseur actif et vigilant à l'application de bonnes pratiques de Gouvernance. En*



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n° 08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

particulier, l'Equipe de Gestion a pour but de voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille.

Stratégie d'investissement :

Le travail de recherche, mené par une équipe d'analystes étoffée, et la stricte discipline de gestion sont deux éléments clés du processus d'investissement du Fonds Maître. Ce travail de recherche repose sur une analyse fondamentale qui comprend de multiples facettes : fine compréhension du business model, analyse financière, travaux de valorisation, analyse des risques et analyse des facteurs ESG (à la fois en termes d'opportunités et de risques). L'Equipe de Gestion intègre ainsi dans l'analyse fondamentale des sociétés une étude des caractéristiques E/S au travers du système de notation VIDA. Tout sujet matériel identifié lors des investigations de l'Equipe de Gestion est intégré dans sa réflexion, participe à la définition de la note finale et peut également impacter les hypothèses de valorisation (quand c'est justifié et mesurable). Moneta VIDA est donc un outil d'aide à la décision essentiel dans le stock-picking réalisé par l'Equipe.

De ce travail de recherche, appliqué à un univers de sociétés françaises et européennes pour l'essentiel, découlent quatre critères de sélection de valeurs :

- 1) la valorisation (étudiée au travers des modèles de valorisation propriétaires)
- 2) le niveau de risque (étudié au travers de l'analyse des risques)
- 3) la liquidité du titre (appréciée à l'aide des données de marché)
- 4) le profil ESG (étudié au travers de la notation VIDA)

La performance financière étant l'objectif de gestion du Fonds Maître, la valorisation reste le critère déclenchant la décision d'investissement, sans qu'aucun des critères ne se suffise à lui-même pour justifier une telle décision. La prise de décision s'appuie donc sur un équilibre entre ces différents critères : l'investissement idéal est celui qui présentera 1) une valorisation attractive, 2) un niveau de risque limité, 3) une excellente liquidité et 4) un profil ESG exemplaire. Un tel investissement a vocation à être une des lignes principales du Fonds Maître. Pour favoriser l'investissement dans des sociétés s'illustrant positivement sur les enjeux E/S, le Fonds Maître intègre un objectif extra-financier à l'échelle du portefeuille qui consiste à viser une note ESG du Fonds Maître supérieure à celle de l'Indice de référence VIDA retenu (le SBF 120), sans chercher à la maximiser. Par ailleurs, pour compléter cette approche, certaines activités, de par leur impact environnemental ou social, font l'objet d'un processus d'exclusion de l'univers d'investissement du Fonds Maître. Sans être une option idéale (Moneta AM privilégie le dialogue constructif et la recherche d'améliorations), cette stratégie d'exclusion reste un outil incitatif pour les sociétés : la perspective d'une exclusion (si elle est appliquée par un nombre significatif d'investisseurs) peut les appeler à poursuivre de meilleures pratiques ESG.

Proportion prévue d'investissements :

- 80% d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S, dont une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas nécessairement considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.
- 20% de trésorerie et d'investissements non alignés sur les caractéristiques E/S (il s'agira des sociétés n'étant pas encore couvertes par la notation VIDA, tout en respectant le taux de couverture minimal auquel Moneta AM s'engage ; toutes les autres caractéristiques E/S seront respectées).

Données et méthodes : sources, limites, diligences raisonnables

L'Equipe de Gestion a recours à un nombre important de sources de données pour alimenter son process ESG. Voici une liste non exhaustive des sources communément utilisées :

- Documentation financière/extra-financière des sociétés
- Fournisseurs de données ESG (liste non exhaustive) : Moody's ESG Solutions, MSCI, CDP, etc.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

- Données et analyses provenant de la recherche sell-side
- Données collectées lors de rencontres avec des experts sectoriels
- Articles de presse et données disponibles dans le domaine public

Il est important de garder à l'esprit que les données extra-financières peuvent être partielles/incomplètes (un cas souvent observé chez les sociétés de petites et moyennes capitalisations moins outillées pour produire des publications étoffées), le résultat d'estimations ou de modes de calcul amenés à évoluer dans le temps. Par conséquent, elles ne reflètent pas nécessairement l'entière réalité des situations qu'elles sont amenées à décrire. L'Equipe de Gestion base une partie de ses analyses sur ces données : quand bien même des garde-fous sont mis en place (recours limité aux données estimées, analyse discrétionnaire basée sur les connaissances de la société, process de notation nonautomatisé, etc.), il ne peut être exclu que l'utilisation de données erronées puissent conduire à des conclusions inexactes.

Documentation ESG

Moneta AM met à disposition l'ensemble de sa documentation liée à l'ESG au sein de la rubrique « Documentation ESG » de son site Internet. Y sont mis en ligne les Politiques encadrant le dispositif ESG de Moneta AM ainsi que les documents de reporting ayant un focus ESG. Dans les lettres mensuelles et trimestrielles du Fonds Maître apparaissent également des données extra-financières.

2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour autant, le Fonds Maître contient une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas nécessairement considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ; il s'agit d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR et leur définition repose sur une méthodologie mise en place par Moneta AM. Cette méthodologie est détaillée au sein de la Politique ESG (au sein des annexes) disponible sur le site Internet de la société.

a) Moneta AM veille à ce que les investissements en question ne causent de préjudice important aux objectifs d'investissement durable. L'Equipe de Gestion a retenu quatre thématiques « à risque de préjudice » (le climat, la biodiversité, les ressources naturelles et les questions sociales) pour lesquelles elle s'assure que les activités des émetteurs ne mettent pas en péril l'atteinte des objectifs d'investissement durable. L'appréciation d'un préjudice potentiel repose sur une analyse discrétionnaire qui s'appuie sur la connaissance des sociétés et les données collectées (quantitatives, dont certains indicateurs des PIN, et qualitatives). Ce travail est réalisé dans le cadre de la notation VIDA. Pour compléter cette approche, l'Equipe de Gestion a également accès aux données d'un fournisseur externe (MSCI) qui permet de faire ressortir des points de vigilance et de valider le bien-fondé des évaluations de l'Equipe. Certains indicateurs des PIN peuvent être intégrés au sein de la notation VIDA afin d'objectiver un impact potentiel porté à l'une des thématiques « à risque de préjudice » et d'appuyer l'analyse discrétionnaire conduite par l'Equipe de Gestion. Les incidences négatives les plus élevées, mesurées au travers des indicateurs collectés pour notre univers d'investissement, sont également confrontées aux notes VIDA afin de révéler d'éventuelles anomalies (note VIDA favorable malgré une incidence négative conséquente), conduisant si besoin à une réévaluation de la note et permettant de contrôler l'impact potentiel de la société étudiée sur les objectifs d'investissement durable.

b) Moneta AM veille également à ce que les investissements en question ne violent pas les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il s'agit d'un indicateur collecté par Moneta AM dans le cadre de sa prise en compte des PIN ; cet indicateur permet d'éclairer le jugement des Analystes quant aux pratiques de gouvernance des sociétés. Une société violant l'un des principes directeurs de l'OCDE ou des Nations Unies, sans action de remédiation convaincante en place, ne pourrait être qualifiée d'investissement durable. Par ailleurs, le Fonds Maître suit la politique d'exclusion mise en place par Moneta AM, notamment en matière de transgression grave et avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des

Nations Unies : cela permet de contrôler, entre autres, le respect de la charte internationale des droits de l'homme. Toujours dans le cadre de la notation VIDA, l'Equipe de Gestion étudie les sujets relatifs au respect du droit des salariés. Sont considérés les enjeux suivants (liste non exhaustive) : la liberté syndicale, le droit de négociation collective, l'absence de travail forcé, le non-recours au travail des enfants et l'absence de discrimination. Ce travail d'analyse adresse les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail. Plus d'informations sur les PIN sont disponibles au sein de la Déclaration de prise en compte des principales incidences négatives disponible sur notre site Internet (rubrique « Documentation ESG »). Ce document inclut la liste des indicateurs retenus par Moneta AM.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du Produit financier

Le Fonds Maître privilégie les émetteurs qui sont de bons élèves sur les sujets environnementaux, sociaux ou les deux, sans viser une thématique spécifique.

L'Equipe de Gestion a une vision d'ensemble des sujets environnementaux et sociaux et s'attache à mieux représenter au sein du Fonds Maître les sociétés qui s'illustrent positivement sur ces enjeux.

Dans cet état d'esprit, le Fonds Maître promeut les caractéristiques E/S suivantes :

- A) Prise en compte des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des sociétés : Moneta AM intègre l'évaluation ESG dans son processus d'investissement, en s'appuyant sur l'outil propriétaire « Moneta VIDA » pour analyser et noter les entreprises sous l'angle ESG. L'Equipe de Gestion s'efforcera de noter elle-même les émetteurs sans recherche d'exhaustivité via cette notation interne, en particulier les sociétés dans lesquelles le Fonds Maître est investi, avec une priorité donnée aux investissements les plus importants du portefeuille. Toutefois, l'Equipe de Gestion pourra recourir aux notes d'un fournisseur de données ESG pour les sociétés qu'elle n'aurait pas notées elle-même, il s'agit de la notation VIDA externe. Les objectifs et contraintes liés à la notation VIDA (décrits cidessous) s'entendent notes VIDA internes et notes VIDA externes confondues. Le Fonds Maître vise une note ESG supérieure à la moyenne de l'indice de marché SBF 120 (« Indice de référence VIDA »), sans chercher à la maximiser. Il est important de noter que l'Indice de référence VIDA ne tient pas compte de critères ESG dans sa composition et sa pondération. Le SBF 120 étant un indice de marché large, il n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds Maître. Afin de systématiser cette intégration, la notation VIDA couvre une proportion minimale des sociétés bénéficiaires d'investissements.
- B) Prise en compte des Principales Incidences Négatives : les indicateurs des incidences négatives sont confrontés a) aux notations VIDA et b) aux résultats des étapes 2 et 3 de la méthodologie « investissement durable », pour valider dans les deux cas la cohérence des évaluations.
- C) Investissement dans des sociétés durables sur le plan environnemental (sans que cela constitue un objectif d'investissement durable à l'échelle du Fonds Maître, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR)
- D) Mise en œuvre d'une politique d'exclusion qui peut comprendre 1) des exclusions sectorielles basées sur des convictions environnementales ou sociales, 2) des exclusions de sociétés ne respectant pas certaines conventions internationales (par exemple le Pacte Mondial des Nations Unies - PMNU) ou encore 3) des exclusions basées sur des controverses graves et avérées. Ces exclusions sont mises en place afin de promouvoir certains standards environnementaux et sociaux.
- E) Engagement actionnarial via un dialogue régulier avec les sociétés, l'exercice des droits de vote en Assemblées Générales, le suivi ordonné des controverses, etc. : ces actions participent notamment à faire de Moneta AM un investisseur actif et vigilant à l'application de bonnes pratiques de Gouvernance. En particulier, l'Equipe de Gestion a pour but de voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille.

4. Stratégie d'investissement

a) Stratégie d'investissement utilisée pour respecter les caractéristiques E/S



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Le travail de recherche, mené par une équipe d'analystes étoffée, et la stricte discipline de gestion sont deux éléments clés du processus d'investissement du Fonds Maître. Ce travail de recherche repose sur une analyse fondamentale qui comprend de multiples facettes : fine compréhension du business model, analyse financière, travaux de valorisation, analyse des risques et analyse des facteurs ESG (à la fois en termes d'opportunités et de risques). En ce qui concerne plus spécifiquement l'ESG, l'Equipe de Gestion intègre dans l'analyse fondamentale des sociétés une étude des enjeux E/S au travers d'un système de notation ESG propriétaire, « Moneta VIDA », qui a pour objectif de balayer les sujets essentiels sur les trois dimensions de l'ESG (comprenant les indicateurs des PIN, la matérialité de chacun d'entre eux dépendant de la société étudiée). Tout sujet matériel identifié lors des investigations de l'Equipe de Gestion est intégré dans sa réflexion, participe à la définition de la note finale et peut influencer les travaux de valorisation et la perception du niveau de risque. Ainsi, Moneta VIDA est un outil d'aide à la décision essentiel dans le stock-picking réalisé par l'Equipe.

De ce travail de recherche, appliqué à un univers de sociétés françaises et européennes pour l'essentiel, découlent quatre critères de sélection de valeurs :

- 1) la valorisation (étudiée au travers des modèles de valorisation propriétaires)
- 2) le niveau de risque (étudié au travers de l'analyse des risques)
- 3) la liquidité du titre (appréciée à l'aide des données de marché)
- 4) le profil ESG (étudié au travers de la notation VIDA)

La performance financière étant l'objectif de gestion du Fonds Maître, la valorisation reste le critère déclenchant la décision d'investissement, sans qu'aucun des critères ne se suffise à lui-même pour justifier une telle décision. La prise de décision s'appuie donc sur un équilibre entre ces différents critères : l'investissement idéal est celui qui présentera 1) une valorisation attractive, 2) un niveau de risque limité, 3) une excellente liquidité et 4) un profil ESG exemplaire. Un tel investissement a vocation à être une des lignes principales du Fonds Maître. Pour favoriser l'investissement dans des sociétés s'illustrant positivement sur les enjeux E/S, le Fonds Maître intègre un objectif extra-financier à l'échelle du portefeuille : le Fonds Maître vise une note ESG supérieure à celle de l'indice de référence VIDA retenu (le SBF 120), sans chercher à la maximiser. Moneta AM estime que cela doit conduire à une meilleure représentation des sociétés présentant un meilleur profil ESG (relativement à la moyenne du marché représenté par le SBF 120) au sein du Fonds Maître. Pour rappel, le SBF 120 étant un indice de marché large, il n'est pas aligné sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds Maître. Par ailleurs, le Fonds Maître exclut de son univers d'investissement certaines sociétés en fonction de leur exposition à certains secteurs d'activité (impact E/S néfaste), en cas de transgression grave et avérée de l'un des principes du PMNU, ou en cas de controverses graves et avérées et sur lesquelles Moneta AM a fait le choix de ne plus investir. Bien que Moneta AM préfère le dialogue constructif pour encourager les améliorations, l'exclusion reste un outil incitatif si elle est appliquée par grand nombre d'investisseurs, appelant ainsi les sociétés à poursuivre de meilleures pratiques ESG.

b) Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés

L'Equipe de Gestion a toujours accordé une grande importance à la gouvernance des sociétés, jouant un rôle actif sur la place de Paris depuis 2006 pour défendre les intérêts des actionnaires minoritaires. Au-delà des aspects sociaux et environnementaux, la Gouvernance est donc naturellement intégrée à la notation VIDA, recouvrant des critères divers tels que l'évaluation des organes de surveillance (qualité des membres, indépendance, parité, etc.), la transparence de l'information financière/extra-financière ou encore la culture d'entreprise, une source de croissance durable. L'évaluation ESG dans la notation VIDA couvre les principaux enjeux de Gouvernance, prenant en compte le contexte de chaque émetteur, et notamment : l'existence de structures de gestion saines, la qualité des relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent ou encore le respect des obligations fiscales. Ces critères participent à la qualification d'un investissement durable au sens de la société de gestion. Les cas problématiques ou exemplaires seront formalisés dans la grille de notation VIDA.

5. Proportion d'investissements

Le Fonds Maître entend être composé de 80% d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S, dont une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas nécessairement considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. Le reste du portefeuille sera composé à hauteur de 20% de trésorerie et d'investissements non alignés sur les caractéristiques E/S (il s'agira des sociétés n'étant pas encore couvertes par la notation « Moneta VIDA », tout en respectant le taux de couverture minimal auquel Moneta AM s'engage ; toutes les autres caractéristiques E/S seront respectées). En l'absence de dérivés, toutes les expositions dans les entités bénéficiaires d'investissements sont directes.

6. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales

a) Contrôles et contraintes mis en place pour vérifier l'atteinte des caractéristiques E/S

Moneta AM a mis en place plusieurs indicateurs et contraintes permettant de vérifier la réalisation des caractéristiques E/S du Fonds Maître et qui sont présentés ci-dessous.

1) Prise en compte des pratiques ESG des sociétés

Afin de respecter son engagement contractuel, le Fonds Maître contrôle :

- La proportion d'investissements couverts par la notation VIDA : Moneta AM s'engage à couvrir au moins 90% des encours investis sur des sociétés de grande capitalisation (>10 milliards €) et au moins 75% des encours investis sur des sociétés de petite et moyenne capitalisation (<10 milliards €). Ces données sont publiées annuellement dans le rapport de gestion du Fonds Maître. Les notations VIDA sont, a minima, mises à jour une fois par an, et à chaque fois qu'un nouvel élément notable justifie la révision de notre notation.
- La note VIDA du Fonds Maître et la note VIDA de l'Indice de référence VIDA : Moneta AM s'engage à maintenir une note VIDA du Fonds Maître supérieure à celle de l'Indice de référence VIDA. Ces données sont communiquées dans les lettres mensuelles et trimestrielles.

Pour rappel, les objectifs et contraintes liés à la notation VIDA s'entendent notes internes et notes externes confondues.

2) Prise en compte des Principales Incidences Négatives

Afin de respecter son engagement contractuel, le Fonds Maître contrôle :

- La cohérence des notations VIDA au vu des indicateurs des PIN : afin d'intégrer ces informations dans l'évaluation des sociétés, les incidences négatives les plus élevées (selon ces indicateurs) sont identifiées et confrontées aux notes VIDA. En cas d'anomalie potentielle, les analystes sont invités à réévaluer leur notation ou à fournir une justification cohérente (éventuelles mesures de compensation par exemple). Dans ce même esprit, les incidences négatives les plus élevées sont confrontées aux évaluations des étapes 2 et 3 de la méthodologie « investissement durable » (voir point 3 ci-dessous).

Sans que cela constitue un objectif contractuel, le Fonds Maître suit les émissions GES du portefeuille et de l'Indice de référence VIDA (empreinte carbone, intensité carbone, etc.). Ces données (empreinte et intensité carbone) sont agrégées au niveau du Fonds Maître et de l'Indice de référence VIDA, permettant de qualifier le degré d'impact relatif du Fonds Maître par rapport à l'Indice de référence. Ces données sont mises à disposition des porteurs au sein de la lettre trimestrielle.

Le Fonds Maître suit également l'évolution des Principales Incidences Négatives : pour rappel, aucun seuil n'est fixé à ce jour. Toutefois, ces données sont compilées et analysées à l'échelle du portefeuille pour surveiller la performance globale du Fonds Maître face aux indicateurs d'incidences négatives. Cela permet d'évaluer l'évolution des impacts et de s'assurer que la gestion du Fonds Maître est alignée sur les engagements pris en matière de durabilité. Ces données sont communiquées annuellement au sein d'une publication dédiée.

3) Investissement dans des sociétés durables sur le plan environnemental

Afin de respecter son engagement contractuel, le Fonds Maître contrôle :

- La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR : Moneta AM s'engage à détenir à une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas nécessairement considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. Ces données sont communiquées au sein de la lettre trimestrielle du Fonds Maître.

Sans que cela constitue un objectif contractuel, le Fonds Maître suit également la proportion d'investissements éligibles et alignés sur la Taxonomie de l'UE. Ces données sont publiées au sein du rapport annuel ESG et au sein de la lettre trimestrielle du Fonds Maître.

4) Mise en œuvre d'une politique d'exclusion

Afin de respecter son engagement contractuel, le Fonds Maître contrôle :

- Le respect des critères d'exclusion pour chaque société investissable : Moneta AM s'engage à ne pas investir dans les sociétés qui ne respecteraient pas les critères d'exclusion définies au sein de la Politique ESG. Si une société investie enfreint ces critères (par exemple, en démarrant une activité exclue), Moneta AM peut initier un dialogue d'engagement pour une période de 12 mois afin de corriger la situation. Si les actions sont jugées insuffisantes ou non entreprises, une procédure de désinvestissement s'enclenche sur 6 mois pour protéger les intérêts de nos porteurs. Le Fonds Maître peut donc être temporairement investi dans une société non conforme. A noter : une société précédemment exclue peut redevenir investissable si elle respecte à nouveau les critères d'exclusion.

En cas de controverses graves, Moneta AM applique la même démarche d'engagement ou de désinvestissement.

5) Engagement actionnarial

Afin de respecter son engagement contractuel, le Fonds Maître contrôle :

- La proportion d'investissement pour lesquels l'Equipe de Gestion a voté lors des Assemblées Générales des sociétés concernées : Moneta AM entend exercer son droit de vote aussi souvent que possible ; dans cet état d'esprit, hormis les situations où l'exercice des droits de vote pose une difficulté (par ex : coût prohibitif au regard de notre emprise dans le capital de la société concernée, impossibilité physique de participer à l'Assemblée Générale dans une juridiction n'autorisant pas le vote électronique), Moneta AM s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés dans lequel le Fonds Maître est investi (cf. Politique de vote).

b) Mécanismes de contrôle

Afin de veiller au bon respect de notre Politique ESG en vigueur et de nos engagements, certains indicateurs sont paramétrés au sein de nos systèmes de gestion de portefeuilles, au même titre que les ratios statutaires et réglementaires. Concrètement et pour exemple, cela signifie que le Gérant n'a pas la capacité d'investir sur une valeur qui ne validerait pas les critères d'exclusion (contrôles pre-trade en place). Plusieurs indicateurs extra-financiers sont par ailleurs suivis par le Contrôleur des Risques dans le cadre de ses contrôles périodiques. La mise en œuvre de nos différentes politiques comprenant notamment la surveillance des objectifs et limites fait partie intégrante de sa fonction. Une partie des indicateurs ESG sont systématiquement revus par notre Comité de Gestion des Risques. Enfin, un Comité ESG Corporate (se réunissant à minima annuellement) encadre la démarche globale. Il a notamment pour rôle de contrôler la bonne exécution des Politiques ESG en place (notation extra-financière, engagement, vote, exclusions, suivi des controverses) tout en orientant les décisions stratégiques de notre dispositif ESG.

7. Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Ci-dessous sont présentés les différentes méthodes correspondant aux caractéristiques E/S retenues par le Fonds Maître.

a) Outil de notation ESG propriétaire « Moneta VIDA »

Moneta AM a développé un outil de notation ESG, « Moneta VIDA », qui guide l'analyse des enjeux ESG des sociétés afin que ces derniers soient incorporés à l'analyse fondamentale. La notation VIDA met l'accent sur les facteurs ESG les plus matériels, en évaluant les risques et opportunités significatifs pour chaque entreprise et en tentant, quand c'est possible, de mesurer l'impact financier. La note finale, sur une échelle de cinq, est le résultat de l'assemblage des notes des différents piliers ESG, avec des pondérations adaptées à l'importance de chaque pilier pour l'entreprise concernée, et exprime l'évaluation des analystes, basée sur leur appréciation des informations disponibles. Cette stratégie intègre les considérations ESG dans l'analyse fondamentale des entreprises, en s'assurant que les éléments ayant un impact financier soient pris en compte dans les modèles de valorisation quand cela est possible, garantissant ainsi une analyse complète et intégrée. Le cadre décrit ci-dessus correspond à la notation VIDA interne ; l'Equipe de Gestion s'efforcera de noter elle-même les émetteurs sans recherche d'exhaustivité via cette notation interne, avec une priorité donnée aux investissements les plus importants du portefeuille. Toutefois, afin de tenir compte des contraintes liées à la profondeur de l'univers de notation ESG, à la stratégie d'investissement et aux moyens humains à disposition, l'Equipe de Gestion pourra recourir aux notes d'un fournisseur de données ESG pour les sociétés qu'elle n'aurait pas notées elle-même ; il s'agit de la notation VIDA externe. Les objectifs et contraintes liés à la notation VIDA décrits dans le présent document s'entendent notes VIDA internes et notes VIDA externes confondues. De plus amples détails sont disponibles au sein de la Politique ESG mise à disposition dans la rubrique « Documentation ESG » du site Internet de Moneta.

b) Intégration des Principales Incidences Négatives dans l'approche ESG

Afin d'intégrer ces informations dans l'évaluation ESG des sociétés, les incidences négatives sont collectées par l'Equipe de Gestion (soit directement dans les rapports annuels pour les sociétés les plus importantes du Fonds Maître, soit auprès de fournisseurs de données ESG pour le reste de l'univers). Ces données sont intégrées dans un outil de centralisation qui comprend également les notes VIDA. Cela nous permet de confronter les indicateurs des incidences négatives et nos notes VIDA afin de repérer les anomalies et ainsi d'intégrer les indicateurs à notre exercice de notation. En outre, ces données sont compilées et analysées à l'échelle du portefeuille pour surveiller la performance globale du Fonds Maître face aux indicateurs d'incidences négatives. Cela permet d'évaluer l'évolution des impacts et de s'assurer que la gestion du Fonds Maître est alignée sur les engagements pris en matière de durabilité. Ces données sont publiées annuellement.

c) Investissement durable ayant un objectif environnemental au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR : méthodologie de Moneta AM

Moneta AM a mis en place une méthodologie pour qualifier un investissement durable au sein de la notation VIDA interne :

- 1) Contribution à un objectif environnemental : l'Equipe de Gestion détermine pour chaque société si celle-ci exerce une activité ayant une contribution positive à un objectif environnemental.
- 2) Absence de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable : l'Equipe de Gestion détermine si l'une des activités de la société est susceptible de porter atteinte à un des objectifs d'investissement durable, que ce soit dans les domaines environnemental ou social.
- 3) Bonnes pratiques de Gouvernance : l'Equipe de Gestion détermine si les pratiques de gouvernance en place répondent à des standards minimaux (respect de certaines conventions internationales, respect du droit des salariés, etc.).

De plus amples détails sont disponibles au sein de la Politique ESG mise à disposition dans la rubrique « Documentation ESG » du site Internet de Moneta.

d) Exclusions

Le Fonds Maître exclut de son univers d'investissement certaines sociétés en fonction de leur exposition à certains secteurs d'activité, en cas de transgression grave et avérée de l'un des principes du PMNU, ou en cas de controverses graves et avérées et sur lesquelles Moneta AM a fait le choix de ne plus investir. Par ailleurs, une Politique de sortie du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels a été mise en place : Moneta AM vise une sortie progressive et ordonnée de ces deux secteurs. Ces exclusions font l'objet de mises à jour régulières et sont paramétrées au sein de nos systèmes de gestion de portefeuille. Il est donc impossible pour un Gérant d'investir dans une valeur ne respectant pas les critères d'exclusion (présence de contrôles pre-trade). De plus amples détails (critères d'exclusion, gestion des controverses, calendrier de sortie du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, etc.) sont disponibles au sein de la Politique ESG mise à disposition dans la rubrique « Documentation ESG » du site Internet de Moneta.

e) Engagement actionnarial

Moneta AM déploie une stratégie d'engagement actionnarial qui se décline en 6 niveaux d'intervention : 1) Entretien d'un dialogue régulier avec les managements des sociétés 2) Exercice de nos droits de vote 3) Interventions directes et fermes quand la situation l'exige 4) Entretien d'un dialogue renforcé en cas de controverse 5) Recours aux exclusions (cf. point précédent) 6) Soutien affiché aux initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG.

De plus amples détails sur notre stratégie d'engagement actionnarial sont disponibles dans la Politique d'engagement (voir site Internet de Moneta AM - rubrique « Documentation ESG »)

8. Sources et traitement des données

Afin de garantir la qualité des données utilisées, Moneta AM prélève directement les données dans les rapports annuels des sociétés ou, à défaut, travaille avec des fournisseurs de données reconnus pour la fiabilité des données collectées ou estimées.

Moneta AM a également mis en place certaines mesures pour améliorer le traitement des données :

- 1) Les données collectées sont regroupées et historisées au sein d'une même base de données au sein de laquelle des contrôles de cohérence sont effectués permettant de faire ressortir des aberrations. Les sociétés représentant les principaux investissements du Fonds Maître sont contrôlées en priorité et ce sur une base trimestrielle.
- 2) Les données collectées alimentent l'analyse discrétionnaire (notation VIDA) des Analystes, sans être intégrées et employées au sein d'un process automatique. Ce traitement minimise par exemple le risque d'emploi d'une donnée aberrante pour la production d'une note VIDA.
- 3) Les données publiées par les émetteurs sont privilégiées. A défaut, celles provenant d'une source externe de qualité (fournisseurs ESG reconnus) peuvent être employées. La proportion des données estimées est négligeable et provient uniquement des sources externes. Les Analystes ne procèdent à aucune estimation de leur côté. En l'absence de données, les Analystes vont raisonner par comparables et selon leur propre connaissance des sociétés.

Pour compléter le travail de recherche, l'Equipe de Gestion collecte également des données en dehors des publications financières/extra-financières des sociétés. Sans que cela constitue une liste exhaustive, voici les sources de données qui peuvent alimenter le travail de recherche : échanges avec les analystes sell-side, articles paraissant dans la presse locale/nationale/internationale, discussions avec des experts sectoriels, données provenant de sites spécialisés par industrie, statistiques collectées par l'Equipe de Gestion, etc.

9. Limites aux méthodes et aux données

Les limites aux méthodes et aux données identifiées par Moneta AM sont présentées ci-dessous. Elles reflètent celles qui ont été identifiées à ce jour : des limites non détectées par l'Equipe de Gestion peuvent exister. Les petites et moyennes capitalisations ont des données ESG souvent moins exhaustives que les grandes sociétés, en raison de moyens limités. Cela les pénalise pour obtenir de bonnes notes ESG, malgré des actions parfois positives. Pour compenser ce biais, l'Equipe utilise son propre jugement pour évaluer les problématiques ESG, ce qui peut entraîner une évaluation imparfaite en l'absence de données publiées. Plus généralement, la notation ESG « Moneta VIDA » est un process discrétionnaire : il s'agit d'une grille qui guide l'analyse mais qui ne prévient pas l'oubli éventuel d'un risque ou d'une opportunité en ce qui concerne un sujet matériel, ou bien encore le fait de faire une erreur de jugement sur la gravité d'un risque identifié malgré les mesures de contrôle mises en place par Moneta AM. Par ailleurs, les données employées peuvent être inexactes. Certaines d'entre elles sont estimées par les émetteurs eux-mêmes, ce qui représente une source d'erreur (périmètre retenu erroné, mode de calcul/d'estimation non mature, méthodologie inadaptée, etc.). Au sein d'un même secteur, les sociétés peuvent parfois recourir à des méthodes de calcul différentes quand il s'agit de produire des données quantitatives : l'absence d'harmonie dans les méthodes utilisées pénalise la comparabilité entre sociétés d'un même secteur (cela peut aussi être le cas entre sociétés de secteurs différents). L'exactitude des données ne peut être assurée ce qui peut entraîner des analyses fondées sur des bases erronées.

10. Diligence raisonnable

Moneta AM recourt à plusieurs moyens afin de mettre en œuvre une diligence raisonnable concernant les actifs sous-jacents, notamment sur la notation ESG « Moneta VIDA ».

- 1) Moneta AM a pour objectif de mettre à jour au moins une fois par an la notation VIDA de chaque société (quand une notation interne est réalisée) ce qui permet de refléter l'évolution du profil ESG.
- 2) Des comparaisons avec des notations externes permettent de détecter des incohérences, mais Moneta AM conserve une indépendance d'esprit tant que les écarts sont justifiés.
- 3) La récupération des analyses des fournisseurs ESG est également un moyen de vérifier que des sujets essentiels n'ont pas été oubliés par l'Equipe de Gestion. Cette récupération participe donc à la complétude de l'analyse extra-financière.
- 4) De plus, les Analystes qui se chargent de la notation ESG connaissent bien les sociétés investies : cela leur permet d'avoir une vue d'ensemble des sujets clés et de ne pas déléguer la notation à une personne tierce qui pourrait ne pas avoir toutes les connaissances nécessaires.

11. Politique d'engagement

Comme décrit dans la section « VII. Méthodes » de ce document, notre politique d'engagement repose sur plusieurs niveaux d'intervention.

En voici un rappel succinct :

- 1) Entretien d'un dialogue régulier avec les managements des sociétés
- 2) Exercice de nos droits de vote
- 3) Interventions directes et fermes quand la situation l'exige
- 4) Entretien d'un dialogue renforcé en cas de controverse
- 5) Recours aux exclusions
- 6) Soutien affiché aux initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG

De plus amples détails sur notre stratégie d'engagement actionnarial sont disponibles dans la Politique d'engagement (voir site Internet de Moneta AM – rubrique « Documentation ESG »).

12. Indice de référence désigné

L'une des caractéristiques E/S promues par le Fonds Maître est l'objectif de notation ESG supérieure à celle de son Indice de référence VIDA : le SBF 120. Le SBF 120 est un indice général du marché, représentatif de l'univers d'investissement. Cet indice n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Le SBF 120, constitué des 120 plus grosses capitalisations françaises, est un indice boursier résultant de l'agrégation de trois indices français: le CAC 40, le CAC Next 20 et le CAC Mid 60. Il est pondéré proportionnellement à la capitalisation boursière (flottant) de chacun de ses composants. La méthodologie de composition de l'indice est disponible sur le site Internet d'Euronext.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal